

LE MOT DU MAIRE

Comme souvent, en guise d'introduction, nous reprenons ici le discours du maire. Voici donc des extraits modifiés pour tenir compte de la forme journal, de celui de l'inauguration de la traverse du 27 juin dernier.

Chers Grézeloises et Grézelois,
Chers amis,

Nous nous sommes réunis le 27 juin pour deux occasions, le « mai » et l'inauguration de la traverse du village.

En 2020, la Covid ne nous avait pas permis d'organiser la cérémonie de plantation du Mai.

L'origine de la plantation du "Mai" reste très discutée, et le lien ou la confusion avec la plantation des "arbres de mai" n'est jamais bien loin. Le "Mai" est généralement dressé pour fêter l'élection des nouveaux élus, là où la plantation de l'arbre de mai" ou "arbre de la liberté" symbolise renouveau et liberté.

Les deux ne sont pas contradictoires, et c'est pour cela que nous avons souhaité faire l'un et l'autre. "L'arbre de Mai" que nous nous avons planté est un frêne. Certains d'entre vous chercheront certainement la symbolique qui y est associée ; il n'en est rien. C'est Quentin, le pépiniériste du groupe, qui en a fait le choix pour des raisons



de compatibilité avec le sol, d'ensoleillement et d'esthétisme.

Mais... je dis ça, je ne dis rien... le frêne est tout de même un arbre réputé pour son bois dur... mais... souple et durable, symbole de force et de renaissance. Donc, toutes les conditions sont réunies pour que ce frêne s'épanouisse dans notre Parc de la Liberté.

Ce 27 juin, c'était aussi l'inauguration des réalisations d'aménagement de la rue Neuve.

"Rue Neuve"... un nom qui en dit long à lui tout seul.

Ce nom lui a été donné lors de la mise en place du premier adressage dans le bourg il y a une vingtaine d'années, pour rappeler que cette rue n'était pas historiquement la rue principale du village.

Jusqu'au milieu du XIXe siècle, la rue principale de Grézels était la route départementale 28, dite route de Puy-l'Évêque à Saint-Laurent-Lolmie, via la plaine du Single de Puy l'Evêque dans le méandre du Lot qui borde Grézels, le bac sur la rivière Lot, le port, le chemin du port, la rue des Échoppes, la rue du Presbytère et le chemin du Pech-Lafargue.

La partie Est de la rue, en direction de Prayssac, n'existait pas. C'est autour de 1850 qu'une percée a été faite dans le bâti existant au niveau de la maison de Ginette et Serge Pignères pour lui donner son aspect actuel. Jusque-là, seuls des chemins permettaient d'aller en direction de Puy-l'Évêque, du Boulvé, de Pescadoires de Belaye ou de Lagardelle.

Grézels était alors un village en plein essor, aux commerces nombreux, et où le "grand



Sommaire

- Le mot du maire
- Débroussaillage et feux de forêt
- Informations municipales
- Vie du village
- Rencontre avec Michelle Delbrel
- Infos pratiques et Bibliothèque

À NOTER EN PAGE 6 UN ARTICLE SUR L'ÉVÉNEMENT SPORTIF DU 12 JUILLET À PRAYSSAC QUI PASSERA PAR GRÉZELS



vin de Cahors” y était produit en grande quantité. Il fallait donc désenclaver le village.

Déjà quelques années avant, en 1824, il fut décidé la construction du pont de Grézels sur le Saint-Matré pour faciliter le transport du vin au port de Vire, celui de Grézels n'étant plus suffisant. Détruit le 21 juin 1874 par une crue du ruisseau, il fut rapidement reconstruit, puisque indispensable. Un tout premier pont, enjambant le canal d'aménée au moulin de la Citadelle, datant du Moyen Âge, est toujours visible sous le pont actuel. Rapidement, cette nouvelle rue fut investie : nouvelles habitations, croix de mission en 1868, mairie en 1908, monument aux morts en 1921, nouveaux commerces dans les années 1950, accès et création de la Place de la Liberté après 1980. L'aspect pratique des choses.

Ce n'est qu'au début des années 2000, avec l'élection en 2001 de Pierre Carrier comme maire de notre village, que l'aspect esthétique et sécuritaire de cette rue a été envisagé.

Ce projet novateur, il y a 25 ans, pour une petite commune comme la nôtre, n'a pu faire consensus à l'époque. Repris quelques années plus tard par Nicole Bortot, devenue maire en 2004, là encore, il suscitait trop d'inquiétudes et de discordes. Pierre et Nicole, l'un comme l'autre, m'ont souvent exprimé leur regret de n'avoir pu le faire aboutir, tout en maintenant qu'il était nécessaire et qu'il fallait persévérer.

Nous avons persévéré...

Ce projet a donc été le projet “phare” de notre mandat passé.

Dès mars 2022, après la période Covid, il a été réétudié puis validé par le conseil municipal en avril de la même année. Un

diagnostic du CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement du département) a été établi.

L'année 2023 a été une année charnière, dynamique :

En mars, la commune a conventionné avec le SDAIL (Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot) pour nous assister dans la maîtrise d'ouvrage.

En avril, nous avons lancé l'appel d'offres pour recruter une maîtrise d'œuvre.

En mai, nous avons consulté les géomètres.

En juillet, nous avons retenu le cabinet de maîtrise d'œuvre “Tout est Paysage”.

En août, le géomètre retenu a procédé aux relevés topographiques.

En septembre, nous avons organisé un atelier avec les riverains, les élus et la maîtrise d'œuvre. À défaut d'obtenir l'unanimité, nous avons obtenu un très large consensus

En octobre, “Tout est Paysage” nous a remis la première esquisse.

Le 28 novembre, c'est l'avant-projet qui a été présenté en réunion publique.

En décembre, date limite que nous avons fixée à la maîtrise d'œuvre, nous étions en capacité de déposer l'ensemble de nos dossiers de demandes de subventions : État, Région, Département.

L'année 2024 a été celle des longues attentes. Après le dépôt du permis d'aménager le 29 janvier 2024, il aura fallu patienter jusqu'aux retours des services de l'urbanisme, de l'Architecte des Bâtiments de France, et surtout de nos différents partenaires financiers.

L'année 2025 a été celle des travaux :

En janvier, nous avons lancé l'appel d'offres pour choisir l'entreprise qui réaliserait le chantier.

En février, hors marché, Aquareso (notre syndicat des eaux) a remplacé l'intégralité du réseau d'adduction d'eau potable et posé 2 nouveaux poteaux d'incendie.

Le 17 mars, c'est l'entreprise Marcouly qui a été retenue par le conseil municipal.

En Avril, hors marché, nous avons changé les candélabres de la rue, en anticipation des futurs travaux.

Le 1er juillet, les travaux ont débuté.

L'année 2026 est celle des réjouissances. La réception des travaux a eu lieu le 30 mars 2026, à quelques jours près, quatre ans après le lancement du projet.

Présenté comme je viens de le faire, je pourrais laisser à penser qu'en fait, il suffit de vouloir pour pouvoir. Les élus de longue date le savent, les nouveaux le découvrent déjà certainement : ce n'est pas tout à fait

aussi simple. Bien évidemment, cela passe par l'implication des élus de la commune et la compétence de ses services : nous sommes là pour ça ! Mais le nerf de la guerre n'est pas celui-là. La préoccupation principale reste le financement. Il y a des périodes plus fastes que d'autres quand on est dépendant budgétairement. Ces grands projets ne peuvent se porter seuls. Et il n'échappe à personne que nous n'étions pas dans la meilleure période pour espérer les meilleurs co-financements.

Toutefois, là aussi, nous avons persévéré, soutenu notre projet autant que nécessaire sur deux années auprès de l'État, de la Région, du Département, de nos parlementaires. Et nous avons convaincu.

Tout d'abord le Département du Lot, qui dès le début du projet a répondu présent : implication du SDAIL et du CAUE tout d'abord, subvention au titre du FAST (Fonds d'Aide pour les Solidarités Territoriales) pour les aménagements, subvention au titre des amendes de police pour la sécurité routière, fonds de concours pour les revêtements de voiries et conventions pour les revêtements hors périmètre du projet. À quelques euros près, c'est un soutien de 200 000 € que nous a apporté le Département.

Nous avons aussi convaincu l'État, représenté par Claire Raulin, préfète du Lot d'août 2023 à janvier 2026. Rejeté une première fois au printemps 2024, nous avons redéposé le dossier de demande de subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) au titre de l'année 2025. Le conseil municipal avait pris la décision de lancer le projet même si cette subvention n'était pas octroyée, puisque nos finances nous le permettaient. La bonne nouvelle est arrivée alors même que le chantier débutait, avec l'octroi de l'État d'une subvention de 147 000 €.

Mais nous n'avons pas convaincu la Région, les critères d'éligibilité à ce type de projet ayant été revus en 2024.

Le montant total de ce projet avoisine les 680 000 € TTC, dont 150 000 € ont été consacrés à la réfection du réseau d'évacuation des eaux pluviales, non éligible à toute subvention, et 530 000 € aux aménagements de voirie et embellissement.

Le montant total des subventions est de 347 000 €.

Donc, le coût total de l'opération, réseau d'eaux pluviales et aménagements, s'élève à 333 000€ pour la commune en TTC. Nous récupérerons une partie de la TVA l'année prochaine pour environ 85 000 €, ce qui ramène le coût réel pour la commune à

environ 250 000 €.

Si on fait abstraction du coût du réseau d'eaux pluviales qui est une compétence purement communale, le coût de l'aménagement, voirie et embellissement, est supporté à 35 % par la commune et à 65 % par les co-financeurs : 28 % État, 37 % département.

Tous ces chiffres et pourcentages sont arrondis pour la bonne compréhension et parce que les derniers paiements des co-financeurs n'ont pas encore été réalisés. Nos choix budgétaires : économies du quotidien, gestion du patrimoine, politique salariale, partenariat avec les entreprises, nous ont à nouveau, après la réhabilitation du presbytère en mairie, après l'extension de cette salle des fêtes, après la création du parc et après la mise aux normes de l'ensemble de la DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie), permis de pouvoir financer ce projet sans compromettre non plus ceux à venir. Vous le savez, le projet de réhabilitation du centre bourg est lancé, les études sont en cours.

Mais à chaque jour suffit sa peine et célébrons aujourd'hui la rue Neuve. Neuve pour un temps puisque les deux siècles passés nous ont montrés qu'elle l'avait été, neuve, à maintes reprises. Il me reste bien évidemment à vous remercier :

Mes tous premiers remerciements, je veux les adresser aux riverains de la "Rue Neuve", qui, je le sais, ont enduré les désagréments de ces très lourds travaux sur près de 6 mois : bruits, poussière, rue barrée,

incertitude sur les délais, et en particulier à Aline, pour qui je savais que ce serait difficile vu son grand âge, mais qui ne s'est jamais plainte de rien. De sa bouche : « ces travaux, ils ont commencé, ils s'achèveront ».

Merci à ceux qui ont initié ce projet il y a 25 ans.... merci Pierre, merci Nicole, merci René et Bernard, leurs adjoints et aux conseils municipaux de l'époque. Merci aux nombreux services de l'État et du département pour leur accompagnement, notamment M. Anglade du CAUE et Mme Charmont du SDAIL. Merci à Marie Minos, notre secrétaire de mairie, cheville ouvrière de la mairie, dont je sais et reconnais l'implication qu'elle a eue sur ce dossier.

Merci à l'équipe municipale pour votre engagement et votre action. Merci à l'entreprise Marcouly pour la qualité de la réalisation des travaux.

Merci à notre maîtrise d'œuvre, "Tout est paysage", représentée par Mme et M. Dubois, et "URBATICS", représenté par MM Voz et Cazes, tant pour la qualité du projet que pour leur disponibilité et leur accompagnement.

Merci à M. le président Rigal, à Mme et M. les conseillers départementaux, cher Rémi et chère Véronique, pour le très fort soutien financier du conseil départemental et pour votre engagement à nos côtés.

Merci à Mme la conseillère régionale, Geneviève Lasfargue, pour son implication malgré un combat qu'on savait perdu d'avance.

Merci à MM. nos sénateurs, cher Raphaël mais aussi Jean Marc, pour leur soutien et leurs interventions auprès de l'État pour



défendre ce projet jusqu'au bout. Merci M. le député, cher Aurélien, pour ton écoute, ta compréhension du dossier et ta persévérance à le soutenir auprès de l'État. Merci à l'État, et en particulier à Mme Claire Raulin, préfète du Lot en 2024-2025, avec qui la discussion a été longue mais constructive et fructueuse. Merci M. le sous-préfet pour l'attention que vous avez portée à ce dossier depuis votre arrivée à la préfecture du Lot. Encore merci à tous. Vive la rue Neuve ! Vive Grézels ! Vive la République ! Vive la France ! Sébastien Perez, maire de Grézels

SÉBASTIEN PEREZ



OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT

Le débroussaillage est une obligation légale et constitue la mesure la plus efficace pour limiter le risque incendie et protéger votre habitation. Si votre terrain est situé à proximité d'un espace boisé, vous êtes probablement concerné par les Obligations Légales de Débroussaillage.

Au printemps, il est essentiel de finaliser les travaux engagés en hiver : fauchage, broyage, tonte et entretien régulier de la végétation. Pour être efficace, le débroussaillage ne consiste pas uniquement à couper la végétation, mais à réduire sa densité et sa continuité. Une fois les travaux de débroussaillage réalisés, un **entretien régulier est indispensable pour conserver leur efficacité.**

Le débroussaillage représente la mesure de prévention la plus efficace pour prévenir les incendies et limiter leur propagation. Conformément à l'arrêté préfectoral en vigueur dans le département du Lot, vous êtes soumis à l'obligation de débroussailler. **Le non-respect de la réglementation vous expose à des sanctions et peut engager votre responsabilité juridique pour mise en danger de la vie d'autrui.**

- Tout contrevenant encourt 200 euros d'amende en cas d'infraction
- Des poursuites pénales peuvent être engagées (amende pouvant aller jusqu'à 50 €/m² non débroussaillé)
- Vous risquez également une mise en demeure et la réalisation d'office des travaux à vos frais.

Préparez votre habitation

Nous sommes en saison à risque, il est important de préparer les abords de votre habitation pour réduire les risques d'incendie. Voici quelques gestes simples :

- Finaliser vos Obligations Légales de Débroussaillage et couper la strate arbustive
- Éloigner les stocks de bois et matériaux combustibles des bâtiments
- Eliminer les déchets verts autour de vos constructions, sur les toitures et gouttières
- Vérifier que les accès sont dégagés pour permettre l'intervention des secours (portails, chemins...)
- Assurez-vous que les voies d'accès à votre propriété sont dégagées et praticables : gabarit de 4m de haut et 4m de large selon l'arrêté préfectoral en vigueur. Anticiper ces actions permet de sécuriser votre logement en cas d'incendie subi et de protéger

l'environnement en cas de risque induit. L'emploi du feu est strictement réglementé, dans et à proximité des espaces boisés. Le brûlage des déchets verts est interdit toute l'année, sauf dérogation spécifique. Il est fortement préconisé de privilégier le broyage et/ou l'exportation en déchetterie. Toute utilisation du feu doit faire l'objet d'une vigilance particulière.

Travaux et matériel : Restez vigilants et prudents « Certains travaux peuvent être à l'origine de départs de feu, notamment lorsqu'ils génèrent des étincelles (tronçonneuse, débroussailleuse, broyeur...). C'est une des principales causes de départ de feu !

- Prévoir un moyen d'extinction à proximité (eau, extincteur)
- Surveiller la zone après travaux. La vigilance est essentielle, même en dehors de la saison estivale. Cela n'arrive pas qu'aux autres et vous pouvez être tenu responsable d'un départ de feu après enquête de la Cellule de Recherche des Causes et Circonstance d'Incendie (RCCI).

Haies et plantations : Adoptez les bons choix « Les aménagements paysagers autour des habitations jouent un rôle essen-



L'ÉTÉ, ON ENTRETIENT

tiel dans la prévention des incendies.

- Entretenir régulièrement les plantations et retirer les branches mortes
- Maintenir une distance entre la végétation et les constructions selon les modalités stipulées dans l'arrêté préfectoral.

L'été est la période à risque. Il est trop tard pour réaliser les Obligations Légales de Débroussaillage, mais c'est le moment d'éviter un départ de feu et de gérer la crise si elle arrive.

Vigilance maximale face au risque incendie

« En période estivale, le risque incendie de forêt est particulièrement élevé. La sécheresse, la chaleur et le vent favorisent les départs de feu et leur propagation. La vigilance de chacun est indispensable pour limiter les départs de feux. En effet 9 feux sur 10 sont d'origine humaine. Un incendie peut mettre en danger les personnes, les habitations, ainsi que les espaces naturels qui composent et façonnent nos paysages. En été, l'usage du feu est strictement interdit dans et à proximité des espaces boisés (forêts, garrigues, landes, maquis...). Cela concerne notamment :

- Les feux de végétaux
- Les barbecues non autorisés
- Les feux de camp

Le non-respect de cette interdiction expose à des sanctions et peut avoir de graves conséquences.

Informez-vous avant de vous déplacer. Le risque incendie en forêt est présent sur le département du Lot. Avant d'aller en forêt, je me renseigne sur le risque d'incendie actuel et j'adapte mon comportement. La Météo des forêts actualise tous les jours à 18h les niveaux de dangers de feux METEO DES FORETS par Météo-France.

Travaux et engins : risque et réglementation « L'utilisation de matériels et engins pouvant provoquer des étincelles est réglementée en période estivale. Selon les conditions météorologiques, certains travaux peuvent être limités ou interdits. Avant toute intervention, il est recommandé de se renseigner en mairie ou sur les arrêtés en vigueur. »

En cas d'incendie : adoptez les bons réflexes « En cas d'incendie à proximité de votre habitation, il est essentiel d'adopter les bons comportements

- Rester confiner à l'intérieur de votre habitation (sauf indication contraire des services de secours)
- Fermer les volets, portes et fenêtres • Rentrer les objets combustibles (mobilier, bouteilles de gaz si possible...)
- Laisser les accès libres pour les secours (ouverture des portails, chemins dégagés...)

Les mégots : un réel risque d'incendie

« Jeter un mégot peut mettre le feu. Ce n'est pas une légende urbaine ! Dans certaines conditions de sécheresse et de vent, il peut provoquer un incendie. Pour rappel, il est interdit de fumer en forêt et à proximité des espaces boisés. Utilisez un cendrier et ne jetez jamais de mégots au sol ou par la fenêtre de votre véhicule. Que faire en cas de départ de feu ? Si vous êtes témoin d'un départ de feu :

- Alertez immédiatement les secours (18, 112 et 114 pour les personnes malentendantes) et localiser précisément le départ de feu. N'intervenez pas seul si le feu est important.
- Se mettre à l'abri dans une habitation débroussaillée en attendant l'intervention des secours. La voiture n'est pas un abri sûr.
- S'informer sur la situation et suivre les consignes de la mairie et des secours.



ALERTE CANICULE

Nous vous informons qu'à chaque période de fortes chaleurs la municipalité met à votre disposition une salle climatisée à la mairie tous les après-midis.

N'hésitez pas à venir ! Renseignements au 06 32 06 35 59

TOUTOUS

Nous constatons de nombreuses déjections canines dans le village, sur les trottoirs comme sur la place notamment autour de l'aire de jeux, où les enfants s'amuse.

Rappel : tout propriétaire de chien est tenu de ramasser les crottes de son toutou !



JARDINAGE

Chaque mercredi matin, comme vous l'avez certainement remarqué, un petit groupe de bénévoles se retrouve pour désherber les parterres, arroser les massifs et réaliser divers travaux, comme le nettoyage des murets de la rue neuve (voir photos).

N'HÉSITEZ PAS À VENIR
NOUS REJOINDRE !
L'ENTRETIEN DU VILLAGE
NOUS CONCERNE TOUS.



NOUVELLES BARRIÈRES SUR LE PONT D'ACCÈS À LA PLACE



Suite à la dégradation des barrières du pont par un camion trop pressé (mais aussi à cause de la vétusté), les barrières ont été changées par les services de la communauté de communes. Le coût des travaux a été pris en charge en grande partie par l'assurance du camion.

FICHE DE RECENSEMENT DES PERSONNES VULNÉRABLES

La survenue de conditions climatiques exceptionnelles (canicule, grand froid...) peut mettre en danger les personnes « à risque », plus particulièrement les personnes âgées de plus de 65 ans et les personnes en situation de handicap.

Si vous faites partie de ces personnes vulnérables et si vous êtes isolé-e, vous pouvez bénéficier d'une veille (information, conseils, suivi) organisée par la commune.

Pour cela, il vous suffit de vous faire recenser au moyen d'un formulaire disponible en mairie ou par téléphone au 05 65 30 81 51.

Les personnes susceptibles d'intervenir auprès de vous en vous apportant leur concours ou un service (médecin, aide à domicile, soins infirmiers, portage de repas) peuvent vous aider à renseigner ce bulletin et se charger de le faire parvenir à la mairie. Vous pouvez également confier ce document au facteur.

NB : Si vous n'êtes pas personnellement concerné-e ou intéressé-e par ce dispositif, si vous connaissez autour de vous des personnes qui pourraient l'être, vous êtes invité-e à le leur faire connaître.



DÉCHETS

Merci de ne pas déposer d'encombrants près des containers de poubelles, la déchèterie est faite pour ça.

Nous vous rappelons que ceux-ci doivent impérativement être emportés directement à la déchèterie de Puy l'Evêque. Les cartons de bouteilles vides posés près des récup'verres doivent être vidés par ceux qui les apportent.

En effet, ce n'est pas le rôle des éboueurs de ramasser les encombrants ou le verre. Ce sont donc soit des habitants du village, soit vos élus qui ramassent ces déchets à la place des « indécents » pour les emporter à la déchèterie.



APRÈS-MIDI DES AÎNÉS

Judi 21 mai une quarantaine d'habitants du village se sont retrouvés pour un après-midi poétique et musical animé par Sandrine Mage de la compagnie « La plume de Sand » suivi d'un goûter offert par la municipalité.



ENTRAÎNEMENT DES POMPIERS

Le 12 juin dernier, les pompiers des casernes de Puy l'Evêque, Prayssac et Castelfranc se sont entraînés à l'intervention sur des départs de feux de forêt.

A lieu-dit Le Bos et près du chemin du Combe Rantès, les véhicules sont intervenus en grandeur nature. Une dizaine de camions se sont relayés, toutes pompes et lances en action pour simuler les attaques aux feux. Un camion de commandement installé au Bos coordonnait les interventions en liaison avec le centre opérationnel de Cahors. L'antenne qui permet de gérer les communications avec l'ensemble des forces en présence était déployée, les écrans de contrôle activés pour que nous puissions suivre l'avancée des feux en fonction des retours d'informations et les interventions diverses sur le terrain. Nous étions sur place en temps que représentants de la commune pour prêter main forte aux pompiers : donner les renseignements locaux, prévenir les risques possibles en fonction des personnes et des habitations concernées, préparer les éventuelles évacuations et organiser la mise en place de lieux de recours...

Les points d'eaux installés sur la commune ont été mis en service, bêche à eau du Bos, bornes à incendie de la mairie, du château et de Saint-Benoît, ainsi qu'un camion-citerne sur le parking du château. Les camions d'interventions ont assuré des rotations afin de s'assurer des temps de parcours et des difficultés rencontrées lors de l'exercice. Ce sont en tout une trentaine de pompiers qui se sont relayés durant les 3 heures qu'a duré l'entraînement.



VIE DU VILLAGE

Le vide grenier du 24 mai était encore un succès, une manifestation conviviale qui a rassemblé habitants et autres. Une soixantaine d'exposants étaient au rendez-vous. Les visiteurs étaient nombreux pour chiner l'objet de leur rêve !!!

Merci à tous.

Fête de la bière, remplacée par la Fête de Grézels. Malgré la chaleur, la population était bien là ! au nombre de 180 convives.

Les Mascagnes ont mis le feu... La soirée s'est bien terminée avec le groupe CARTOON dans une ambiance joyeuse et festive.

Merci à toute l'équipe des bénévoles qui ont fait un super boulot,

sans eux, la fête ne pourrait se dérouler dans de bonnes conditions. RDV l'année prochaine dans la joie et la bonne humeur.

N'oubliez pas le marché gourmand le samedi 25 juillet animée par le groupe CALEDJO.

Merci à l'équipe de jardinage pour l'entretien de notre village. Pour ceux qui veulent nous rejoindre rdv les mercredis de 9h à 11h00, dans une ambiance efficace, agréable et dynamique. A très bientôt...



UN BONJOUR DE PIERRE-YVES



Douceur de l'Andrieu
 Bonjour Corine,
 Un bonjour de l'Andrieu en je me suis posé après
 quelques séjours ultra-marins. Je reviens maintenant
 dans la "Pampa" et ça me va bien d'autant que
 l'offre locale associative et culturelle est riche
 en événements, je me suis engagé dans un
 café associatif et une quinquette d'été-histoire
 de ne pas vouloir.
 Un grand bonjour à toute l'équipe du Couderc
 et à Sébastien pour son salut ouïcal dans ses
 vœux de début d'année
 Partez vous bien et bonne continuation.
 Amicalement. PY PJ: no petite contribut...

a Yves Heuvel 805 chemin de Samavel
 07300 St Barthélémy le Tiam

RANDONNÉE COUDERC





Michelle Delbrel

UNE HABITANTE DE PECH ESTEVE

Je m'appelle Michelle Delbrel. Je suis née il y a 80 ans dans cette maison où j'habite encore aujourd'hui avec mon mari Alain. Ma mère, Ida Caminade était descendante de la famille Caminade installée à Grézels depuis plus de 400 ans. Mes ancêtres étaient tous agriculteurs, y compris mes parents qui se sont mariés en 1926.

Mon père, Antoine Perez est né en Espagne en 1898. En arrivant en France vers 1910, la famille Perez s'est installée d'abord au Vigan, puis à Castenau-Montratier, et enfin au lieu-dit Le Bouge de Grézels, la maison qu'habite encore Madeleine Perez, l'épouse de mon frère Paul décédé.

A l'origine, la maison de Pech Estève était constituée de deux pièces, la cuisine et une chambre. C'est mon père qui a fait agrandir la maison en 1946 pour y loger les

9 enfants, Antonia, Georgette, Paul, Yvonne, Jean, Elise, Pierre, Michel et moi, Michelle la dernière de la fratrie. J'avais un écart de 20 ans avec ma sœur aînée. Nous sommes tous nés dans cette maison, et c'est à chaque fois mon père qui a aidé ma mère pour les accouchements. Quand le docteur arrivait, on était déjà là !

A l'époque de ma naissance, la maison de Chantal Fleury-Molher, au bout de l'impasse de Pech Estève était une grange. La maison qu'occupent aujourd'hui Emmanuel Dutilleul et Denis Piras était inoccupée, mais bien sûr elle avait été habitée auparavant. Celle à l'entrée du chemin est celle de la famille de Guy Salinié. Il y avait encore une famille dans la maison en face de la nôtre mais je ne me souviens plus du nom.

Nous avons tous fréquenté l'école com-

munale de Grézels qui accueillait filles et garçons de 5 à 14 ans, l'âge du certificat d'études.

Je me souviens des maîtres et maîtresses qui nous ont fait la classe : Mme Semirat, puis M. Andral, il y avait aussi Mme et M. Foissac. Les classes étaient déjà mixtes. Pour manger, on devait porter notre repas du midi que l'on faisait réchauffer sur le poêle ou bien c'était Mme Andral qui nous le faisait réchauffer chez elle. En hiver, c'était souvent nous, les caussenards qui allumions le poêle en arrivant.

Pour descendre à l'école, mon frère Michel, le père de Sébastien (notre maire actuel), et moi -mes autres frères et sœurs, bien plus âgés que nous, n'y allaient déjà plus- on descendait à pied, il y avait bien 3,5 km.



On se rejoignait avec Yves et Yolande Lacoste qui habitaient à Pech Sirech, Robert et Claude Delon de Cournou. On se retrouvait à Saint-Jean et c'est aussi là qu'on se séparait le soir. On prenait le chemin du Coustal qui nous menait à Courrech ou celui qui passe aujourd'hui le long de la cabane des chasseurs aux Carmasses. Pour y aller on mettait bien une demi-heure ; de la maison, on traversait les combes par l'ancien chemin du puits communal pour rejoindre Courrech, puis on descendait vers Saint-Jean. Au retour, le temps comptait moins, on était moins pressés car on savait qu'il allait falloir travailler à la ferme en arrivant !

Nous allions faire boire nos vaches au Lot. On descendait par la combe du chemin des buis et les vaches allaient boire sous le pont de la route de Puy l'Evêque à Lagard Basse. A l'époque, il n'y avait pas de broussailles, tout le long, c'étaient des prés. On était face à la plage du Meüre qui n'est plus là aujourd'hui mais un peu plus en amont de



la rivière -Marcouly avait récupéré le sable. A l'école, j'y suis allée jusqu'à 14 ans, mais je n'ai pas obtenu mon certificat d'études parce que j'ai eu plus de 5 fautes à la dictée, je n'étais pas très bonne en orthographe. Mais je me suis améliorée en lisant beaucoup par la suite !

Après l'école communale je suis allée au cours du centre ménager à Puy l'Evêque, situé à côté de l'ancienne école de garçons et du collège. Je m'y rendais en mobylette et un jour, je me suis fait accrocher par le camion du laitier et je me suis retrouvée 4 mois bloquée à la maison. Heureusement, on m'a apporté les cours pour que je ne prenne pas trop de retard. Ensuite, j'ai repris l'école jusqu'à mon brevet et je l'ai eu ! A cette époque, mes frères et sœurs avaient tous quitté la ferme et s'étaient installés ailleurs, seul mon frère Paul et moi, encore célibataires, étions restés pour aider nos parents et à leur décès nous avons continué à travailler ensemble. Je devais avoir 25 ans. Je m'occupais de la traite des vaches, puis je descendais le lait devant la chapelle de Saint-Jean où je laissais les bidons pour le laitier et j'allais chez Combe à Pech Ugou y faire le ménage. En rentrant, je récupérais les bidons de lait vides.

Un soir de bal à Prayssac, j'ai fait la connaissance d'Alain et nous nous sommes mariés en 1976. Alain était fils d'agriculteurs de Lherm mais n'étant pas rémunéré par son père quand il l'aidait, il quitta vite le domaine familial, travailla d'abord comme maçon aux Arques puis trouva une bonne place de gardien d'une propriété à Lherm où il resta quelques années.

Alain avait 2 sœurs et un frère. Sa sœur Yvette s'est mariée avec M. Garnier, ils ont tenu les magasins d'électroménager de Puy l'Evêque puis de Prayssac. Son autre sœur Marie-France a été coiffeuse à Prayssac tandis que son frère Jean-Pierre est allé travailler à Toulouse dans une société de transports en bus.

Mon frère Paul s'est marié la même année que nous avec Madeleine Conduché et ils se sont installés dans la maison du Bouge. Pour nous la vie a continué ici à Pech Estève avec nos 2 enfants, Joël et Marianne. Il a fallu se débrouiller comme on a pu. Nous avons abandonné les vaches et planté de la vigne, Alain s'en est occupé tandis que je gardais les moutons. J'allais un peu partout, jusqu'à Floressas même, et pas besoin d'autorisation pour utiliser les prairies ou autres dans les alentours, prêtées ou non, il fallait bien passer. Et ça se faisait été comme hiver. On avait bien quelques plaintes quand les animaux laissaient leurs crottes dans les chemins mais comment faire autrement.

Je les ai gardés pendant 40 années mes moutons, assise à lire près d'eux ou à faire des mots croisés.

Joël, aujourd'hui maçon et un peu agriculteur, habite dans une maison qu'il s'est construite à Pech Estève et Marianne, éducatrice spécialisée, a construit sa maison sur le chemin des crêtes à Courrech.

Aujourd'hui je suis grand-mère et même 2 fois arrière-grand-mère !

INFORMATIONS PRATIQUES



MAIRIE

Lundi & vendredi de 14h à 17h

Téléphone : 05 65 30 81 51

Email : mairie@grezels.fr

Site internet : www.grezels.fr

Vous y trouverez les infos municipales, les

liens vers le site de la communauté des

communes et vers France Service

BIBLIOTHÈQUE ET POINT MULTIMÉDIAS

Lundi de 15h - 17h

POSTE (BOÎTE DEVANT LA MAIRIE)

Levée du courrier

à 9h du lundi au vendredi

(À Puy l'Evêque: 15h,

à Prayssac: 14h30 en semaine)

CAFÉ ASSOCIATIF LE COUDERC

Ouverture d'avril à octobre les vendredis

soir à partir de 18h

DÉCHÈTERIE DE PUY L'EVÊQUE

Lundi au samedi de 7h - 13h.

RENSEIGNEMENTS : 05 65 22 06 99



MANIFESTATIONS PRÉVUES

COMITÉ DES FÊTES

Samedi 25 juillet

Marché gourmand et soirée musicale

Samedi 15 août

à partir de 14h30 Concours de pétanque



CAFÉ ASSOCIATIF LE COUDERC

PROGRAMMATION 2026 (TOUS LES VENDREDIS SOIRS)

10 juillet

Auberge espagnole et soirée musicale années 80 avec DJ

17 juillet

Soirée jeux

14 août

Auberge espagnole et soirée musicale style guinguette

28 août

Fermeture

4 septembre

Soirée bal traditionnel

11 septembre

Auberge espagnole

25 septembre

Soirée quizz

9 octobre

Soirée sévillane et paëlla

30 octobre

Fermeture avec le conteur Michel Galaret

Prévoir les vendredis après midi jeux/goûters au café une fois/mois

LE COUDERC

Depuis avril il est ouvert

Venez seul ou en famille y prendre l'air

Le programme est construit par des

experts

Profitez-en, tous les feux sont au vert

Cette année la nouveauté

Les glaces sont arrivées

Prêtes à être dégustées

À la vanille ou au café

(après il faudra pédaler

Pour les calories éliminer)

Sérieusement au Couderc

Vous voir sourire et échanger

Le plaisir de vous retrouver

Aux conférences participer

Aux jeux de bois gagner

Et en musique danser

La saison a bien débuté

Nous sommes au début de l'été

Plein de moments dans ces soirées

Resterons à jamais gravés

AlorsVENEZ

CHANTAL DUBOIS

LA BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE : UN LIEU DE LECTURE, DE CULTURE... ET BIEN PLUS ENCORE !



– Ouverte chaque lundi de 15 h à 17 h, la bibliothèque communale de Grézels accueille gratuitement tous les habitants, petits et grands, désireux de découvrir de nouvelles lectures dans un cadre convivial.

– L'inscription est entièrement gratuite, tout comme l'emprunt des ouvrages. Grâce au partenariat avec la Bibliothèque Départementale du Lot, les rayons sont régulièrement renouvelés. Romans, documentaires, bandes dessinées, albums jeunesse, grands caractères... chacun peut y trouver des ouvrages adaptés à ses envies et à son âge.

– Les adhérents bénéficient également d'un accès gratuit à la Médiathèque numérique du Lot. Ce service permet d'accéder, depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone, à un large catalogue de livres

numériques, livres audio, presse en ligne, films, documentaires, formations, musique et ressources pour l'autoformation, disponibles 24 heures sur 24. Une belle façon de prolonger les services de la bibliothèque depuis chez soi.

- Une année 2025 encourageante
- L'année 2025 témoigne du dynamisme de la bibliothèque :
- 1 245 prêts ont été réalisés au cours de l'année, soit près de 27 livres empruntés à chaque permanence.
- La bibliothèque compte 34 adhérents, dont 26 Grézelois.
- Avec un budget annuel d'environ 500 €, 24 nouveaux ouvrages ont enrichi les collections.
- L'équipe repose sur 3 bénévoles, tous formés grâce aux formations proposées par la Bibliothèque Départementale.
- Que vous soyez lecteur assidu, amateur de romans, passionné d'histoire, parent à la recherche d'albums jeunesse ou simplement curieux, n'hésitez pas à pousser la porte de la bibliothèque. Vous y trouverez un accueil chaleureux, des conseils de lecture et un choix d'ouvrages renouvelé tout au long de l'année.
- Rendez-vous chaque lundi de 15 h à 17 h. L'accès est libre et gratuit.

